

Mémoire au BAPE-Projet GNL-Québec

## Projet et mobilisation

**Je remet en doute la raison d'être de ce projet. Dans un contexte de crise climatique qui menace la survie de l'espèce humaine, la société canadienne ne peut pas se permettre d'autoriser la construction d'une infrastructure majeure qui nous liera à l'industrie des énergies fossiles pendant 25 à 50 ans.** Je ne veux pas non-plus laisser le soin uniquement à une compagnie de transport pétroliers d'évaluer les impacts sur l'eau, les écosystème aquatique et marin, la dégradation de la biodiversité et sur la qualité de vie des peuples autochtones qui habitent le territoire depuis des millénaires et les communautés locales.

## Enjeux climatiques

Pas de nouvelles infrastructures fossiles parce que ça nuit à nos engagements climatiques. Le gaz naturel n'a rien de naturel, c'est un fossile et c'est composé en grande partie de méthane. Quand on mesure le potentiel de réchauffement climatique d'un gaz, on utilise ce qu'on appelle un potentiel de réchauffement globale. C'est-à-dire qu'on va comparer le pouvoir de réchauffement d'un gaz comparé au CO2. Le méthane sur 100 ans, c'est 35 fois plus réchauffant que le CO2. Sur 20 ans, c'est plus de 84 fois plus réchauffant que le CO2. Même si c'est un gaz naturel, ça un impact climatique immense.

Quand on mesure l'impact climatique d'un projet pour être sérieux, on doit faire une analyse sur toute la durée du cycle de vie. Donc on va vraiment partir de l'extraction du gaz dans le cas du méthane qui va transporté par gazoduc et qui va être liquéfié dans l'usine du Saguenay. On parle de gaz issu principalement de fracturation . De son extraction jusqu'à son transport par pipeline ensuite transport par bateau dans des méthaniers et jusqu'à sa combustion. C'est juste à ce moment-là qu'on va vraiment pouvoir établir qu'elle est l'impact climatique d'un projet.

Les promoteurs aime bien regardé les choses en silo donc considérer uniquement l'usine par exemple quand on entend parler que le projet est carboneutre quand on regarde juste l'usine et on omet ce qui se passe en amont et en aval.

Il faut considéré les émissions de méthane fugitive. Le méthane lorsqu'il s'échappe du tuyau il disparaît mais il continuer à réchauffer l'atmosphère. Le professeur de l'université Laval Jessy Greener, chimiste a calculer qu'avec 1% d'émissions fugitives, on émettre 46.62 mégatonnes d'équivalent de CO2 . Si on regarde avec 4% d'émissions fugitives. On émet 72,4 mégatonnes d'équivalent de CO2. 50 Mégatonnes représente c'est 63% des émissions du Québec. selon le dernier inventaire. de gaz à effet de serre

Le promoteur prétend que ce serait le premier projet carboneutre d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à cause de l'hydro-électricité du Québec. On vient électrifier avec des kilowater. le Québec n'a pas des ressources infini d'électricité. On a d'autre usage pour cette électricité-là. Entre autre pour le chantier de l'électrification des transports, puis il y a une large partie des bâtiments au Québec qui sont chauffés avec du gaz naturel. Si on garde la même production d'électricité. Venir Électrifier l'usine, ça nous empêche d'électrifier d'autre choses.

On vient exporter ce gaz-là en Asie, Amérique latine et en Europe. Le promoteur prétend que ça va remplacer du charbon. C'est dur à prouver. car aucun contrat n'a été signé. Même si on remplace du charbon . Avec les 2% ou 3% d'émissions fugitives, on vient annuler les gains qu'on ferait. Si on compare les émissions de la combustion du charbon versus les émissions de la combustion du gaz naturel du méthane.

Il y a un surplus de production mondiale. Tous les État se sont engagé à Paris en 2015 à restreindre l'augmentation de température à 1. 5 degré celcius pour éviter les impacts les plus dévastateurs de l'impact climatiques. On est à 1. 1 degré actuellement. Actuellement les plans d'expansion de la production sont bien au-delà ce que ça prendrait pour rester sous 1,5 degré celcius. 85% de la surproduction est localisé Canada ou au États-Unis.

Il y a d'autre solutions. Le renouvelable dont la compétitivité économique les prix ne font que baisser. Pour atteindre nos objectifs climatiques, la demande global de gaz devra baisser à partir par des années 2030 pour être remplacer des énergies renouvelables. Avec ce projet-là, il y aurait un gros risque qu'on viennent remplacer du renouvelable sur les marchés d'exportation. Voilà pourquoi du point de vue climatique, ce projet-là n'est pas cohérent avec les objectifs du Québec.

## **Impact sur le transport maritime et sur la biodiversité**

Il y de gros risques pour la sécurité très élevé. En moyenne 160 super-méthaniers feront 320 passages par année. Le teminal est trop près de la civilisation à travers une voie navigable bien trop étroites. La voie navigable étant déjà fréquenté par des navires de croisières, des navires d'excursion pour observer les baleines et aussi avec les gens qui ont leurs bateaux ou leurs Kayak ect.... Chaque fois qu'un super-méthamiers va passer, les autres navires considérés comme des sources inflammables et seront certainement appeler à sortir du Saguenay, donc au moins une fois par jour.

Tout celà nécessiterait tout un attirail de surveillance: garde-côtes, interdictions de vol à partir de l'aéroport, remorqueurs, navires de police, le plus proche, remorqueur, un hélicoptère ect.. Ce qui nécessite des coûts importants de sécurité.

En plus des impacts majeurs sur le climat (en ouvrant de nouveaux marchés aux gaz naturels fossiles) et le projet aura des impacts majeur sur la biodiversité tout le long du tracé du pipeline

et jusque dans un habitat essentiel des bélugas, le Fjord-du-Saguenay. le béluga est en voie de disparition

À elle seule, la construction du pipeline gazier impliquera de nombreux franchissements de rivières et de milieux humides. Le corridor à l'étude englobe en effet plus de 20 400 km de cours d'eau ! Il affectera 17 espèces fauniques vulnérables ou menacées, dont le carcajou et la tortue mouchetée et 18 espèces floristiques au statut précaire.

Quant au terminal maritime, il implique annuellement plus de 320 passages de super méthaniers dans le Fjord, au cœur de l'habitat essentiel des bélugas du Saint-Laurent.

## **Économie**

Économie les arguments, principalement celui de la création d'emplois grâce à GNL. Les garanties d'emplois régionaux sont minimales et considérant la pénurie de mains d'œuvre au Saguenay—Lac-Saint-Jean, les emplois seront comblés par des employé·e·s provenant de l'extérieur de la région ou quittant même leur emploi actuel, ce qui aggraverait la situation de pénurie. De plus, les retombées locales seront bien loin de ce que promettent les soutiens au projet puisqu'elles ne seront pas redistribuées localement, mais rapatriées dans des sociétés d'investissement établies aux États-Unis. Enfin, la question de la taxation de GNL Québec demeure sans réponse. En effet, la municipalité taxe sur les bâtiments, mais les infrastructures et les équipements ne peuvent pas être taxés et puisque l'usine serait à ciel ouvert, comment va-t-elle être taxée?

## **Impact sur les communautés**

### **Conclusion**

Les faits de science nous permettent de conclure que le projet d'Énergir n'offrira aucun avantage concurrentiel par rapport aux autres hydrocarbures et ne contribuera pas à diminuer les gaz à effet de serre. Au contraire, une nouvelle desserte en gaz devrait créer une dépendance à la consommation de gaz naturel dans la zone visée par le projet pendant plus d'une décennie, ce qui va à l'encontre des objectifs québécois de lutte aux changements climatiques. Le projet contrevient également aux efforts internationaux de diminution du méthane de l'atmosphère et de l'élimination de tous les combustibles fossiles d'ici le milieu du siècle. Le projet de desserte en gaz naturel à Saguenay est contraire et nuisible à la transition nécessaire vers des énergies renouvelables.

Dans un scénario de transition visant à répondre à l'urgence climatique, le seul gaz admissible dans les procédés industriels devrait être issu de la biométhanisation de matières résiduelles.

Alors que nous sommes frappés de plein fouet par la pandémie et que plusieurs vivent une intense période de stress et de confinement, nous considérons qu'il est totalement déplacé d'aller de l'avant avec des audiences publiques sur ce méga-projet de gaz fossile dont les répercussions se feraient sentir pendant des décennies. L'évaluation d'un projet de cette ampleur nécessite que les plus hauts standards d'évaluation environnementale soient respectés, chose qui est impossible en ce moment en raison de la pandémie

### **L'impartialité compromise durant la première partie du BAPE ( 21 au 25 septembre)**

Or, dans le cas des audiences sur Énergie Saguenay, il m'apparaît que l'impartialité et l'intégrité du processus de consultation publique a été compromise par : 1) la nature même des informations contenues dans le résumé du dossier, conformes à la vision du promoteur et à sa volonté de scinder l'évaluation du projet global en ses deux composantes (Gazoduc et Énergie Saguenay) pourtant irréversiblement liées sur le plan opérationnel ; 2) le cloisonnement des thèmes retenus par la Commission, qui a nui à la mise en relation des différents enjeux ; 3) le choix d'experts et d'intervenants majoritairement en appui au projet ; 4) le refus de la Commission de préciser la portée de son évaluation des émissions de gaz à effet de serre ; 5) le caractère tranchant et exagérément contraignant de l'interaction avec les citoyens qui ont réussi à prendre la parole malgré les difficultés du processus ; 6) le nombre restreint de questions accueillies, en particulier de la part des participants à distance, dans le contexte d'une consultation qui concerne l'ensemble des Québécois.

Cette dynamique d'interaction était telle que jusqu'ici, les audiences ont surtout permis au promoteur de faire valoir son projet sans aborder ses nombreuses zones d'ombre. Après l'énoncé d'une question – une seule par citoyen, souvent interrompue par le président et sans possibilité de préambule adéquat –, la parole était abondamment offerte au promoteur qui pouvait ainsi élaborer, étoffer et renforcer sa position, tout en limitant conséquemment le temps alloué à d'autres questions qui auraient pu être posées par les citoyens en attente. Également, alors que les promoteurs ont pu diffuser les informations fournies par leurs consultants et faire appel à des experts mandatés par un gouvernement ouvertement en faveur du projet, il était impossible pour les porteurs de questions d'indiquer des sources d'informations alternatives. À cet effet, rappelons qu'il incombe au président d'une commission, selon le cadre normatif du BAPE, d'assurer l'équité (notamment dans le temps de parole imparti à chacun des intervenants), l'impartialité et le respect : trois engagements qui méritent ici d'être examinés. Par ailleurs, la justification du projet (sa signification dans un plan de développement intégré pour la région et, plus globalement, pour le Québec) n'a pas été abordée, comme si le bien-fondé d'Énergie Saguenay était acquis, alors que plusieurs questions des citoyens appelaient à une telle réflexion.

François Veilleux